

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

TRANSITION | QUALIFICATION

CESS2017

FRANÇAIS

DOSSIER DE L'ENSEIGNANT



SOMMAIRE

Groupe de travail	2
Introduction	3
L'épreuve	3
Documents	3
Confidentialité	4
Description	4
Choix du sujet	4
Modalités de passation	5
Modalités de correction	5
Encodage et calcul des résultats	6
Modalités de réussite	6
Envoi des résultats	7
Confidentialité des résultats	7
Grille d'évaluation - transition	8
Grille d'évaluation - qualification	9
Retour qualitatif sur l'épreuve	10
Contacts utiles	11

GRUPE DE TRAVAIL

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et composé de :

- Caroline BELLE, conseillère pédagogique ;
- Mélanie BOST, attachée au Service général du Pilotage du système éducatif ;
- Philippe DELFOSSE, inspecteur général de l'enseignement secondaire ;
- Xavier DESSAUCY, professeur ;
- Vincent GERARDY, inspecteur ;
- Françoise GOFFIN, inspectrice et vice-présidente du groupe ;
- Évelyne GOTTO, conseillère pédagogique ;
- Laurence MOULART, conseillère pédagogique ;
- Sabine RAZÉE, conseillère pédagogique ;
- Despina SARIGIANNIS, professeure ;
- Barbara SWAELENS, professeure ;
- Christine VANDERHAEGHE, conseillère pédagogique ;
- Anne VERHAEREN, professeure ;
- Dominique VILAIN, inspectrice.

INTRODUCTION

Les épreuves externes communes au terme de la dernière année de l'enseignement secondaire (CESS) sont obligatoires dans tous les établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles évaluent la maîtrise d'une partie des compétences décrites dans les compétences terminales, pour deux disciplines : le français et l'histoire.

Leur mise en place répond à la nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base. Elles ont donc lieu simultanément dans toutes les classes, selon des modalités communes à tous les établissements. Les consignes, les modalités de passation et les critères de correction sont communs à tous les élèves. Le respect de ces conditions est placé sous la responsabilité de la direction et des professeurs.

En français, les épreuves de transition et de qualification évaluent deux compétences : la compréhension à la lecture de textes à visée informative et la rédaction d'une réponse synthétique à une question.

Le texte attendu est une réponse synthétique impliquant la sélection et la mise en relation des informations pertinentes à la question. La synthèse n'est pas une succession de résumés. Elle compare et confronte les contenus de tous les documents. Elle les réorganise en paragraphes.

Le texte reformulera, de façon concise et sans avis personnel, les réponses apportées par les différents documents. La cohésion textuelle et les normes linguistiques seront prises en compte.

L'épreuve de transition est destinée aux élèves de l'enseignement général et de l'enseignement technique et artistique de transition.

L'épreuve de qualification est destinée aux élèves de 6^e année de l'enseignement technique et artistique de qualification et de 7^e année de l'enseignement professionnel.

L'ÉPREUVE

DOCUMENTS

Ce dossier présente toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Il doit être distribué aux enseignants concernés dès sa réception.

Comme tous les documents liés à l'épreuve externe commune, ce dossier est soumis à la confidentialité jusqu'à la fin de la passation de l'épreuve. Le sujet de l'épreuve (voir infra) ne pourra pas être communiqué aux élèves avant la passation.

Le jour de la passation, à partir de 7h du matin, le chef d'établissement, la personne désignée par lui ou le représentant du P.O. pourra ouvrir les paquets qui contiennent les carnets destinés aux élèves :

Pour la version standard

- 10 exemplaires du *Questionnaire* ;
- 10 exemplaires du *Portefeuille de documents*.

Pour les versions adaptées V1 et V2

- 1 exemplaire du *Questionnaire* ;
- 1 exemplaire du *Portefeuille de documents*.

Le *Guide de correction* de l'épreuve sera disponible sur la plateforme sécurisée accessible à la direction après la passation de l'épreuve.

CONFIDENTIALITÉ

Selon l'article 36/21 du décret du 2 juin 2006, tel que modifié par décret le 24 mars 2016 :

« Le directeur de l'établissement scolaire, les membres du personnel travaillant dans les établissements et le cas échéant le personnel sous contrat de bénévolat exerçant des prestations dans les établissements sont tenus au secret professionnel quant au contenu de l'épreuve externe commune et à toutes les informations qui permettent d'y accéder. En cas de violation de l'obligation de secret, l'article 458 du Code pénal s'applique. »

Selon l'article 36/22 du décret du 2 juin 2006, tel que modifié par décret le 24 mars 2016 :

« Toute personne qui aura ouvert — en violation des consignes et modalités de passation — un paquet scellé contenant un ou plusieurs exemplaires des épreuves avant son utilisation dans le cadre desdites épreuves sera punie des mêmes peines que celles prévues à l'article 460 du Code pénal.

Toute personne qui aura, avant son utilisation dans le cadre des épreuves, recélé, reçu en échange ou à titre gratuit, possédé sous quelque forme que ce soit, acheté, reproduit ou transféré par quelque moyen que ce soit tout ou partie du contenu de cette épreuve sans y avoir été autorisée par le Gouvernement ou son délégué sera punie des mêmes peines. »

DESCRIPTION

Les épreuves du CESS français dispensées dans l'enseignement de transition et dans l'enseignement de qualification ne prétendent pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences de lecture et d'écriture. Elles évaluent spécifiquement la compréhension à la lecture d'un portefeuille de textes à visée informative et la rédaction d'une réponse synthétique à une question.

Elles sollicitent toutes deux divers modes de lecture : la lecture intégrale, globale, analytique et sélective incluant la compréhension d'informations explicites et implicites. La réponse synthétique à une question implique par ailleurs la sélection et la mise en relation des informations.

L'épreuve de l'enseignement de transition comporte une seule partie : la rédaction d'une réponse synthétique à une question, à partir de la lecture d'un portefeuille de documents.

L'épreuve de l'enseignement de qualification comporte deux parties. La première consiste en un questionnaire. Sa résolution doit permettre à l'étudiant de s'approprier le contenu des textes et de déterminer les idées qu'il développera dans la deuxième partie de l'épreuve : la réponse synthétique à une question.

CHOIX DU SUJET

Historiquement, le voyage est motivé par des raisons essentiellement pratiques. Avec le développement du tourisme et l'expansion des moyens de communication au XX^e siècle, les motivations du voyageur et les modalités du voyage se modifient singulièrement. Le voyage se démocratise et le voyageur se déplace de plus en plus vite et de plus en plus souvent.

S'interroger aujourd'hui sur le voyage, c'est s'intéresser à la société, à son évolution et à ses valeurs.

Les portefeuilles de documents des épreuves de transition et de qualification illustrent cette thématique intemporelle et universelle.

MODALITÉS DE PASSATION

Les épreuves de français se dérouleront dans toutes les écoles la matinée du **jeudi 15 juin 2017**. Chaque épreuve devra commencer entre 8h15 et 8h45.

Les documents de l'épreuve seront distribués aux enseignants des classes concernées une heure avant le début de la passation, à partir de 7 heures du matin.

Le temps prévu pour l'épreuve externe est de trois périodes de 50 minutes, mais il est conseillé d'appliquer cette directive avec bon sens.

Le local de passation devra impérativement être neutre. Les supports, affiches, panneaux susceptibles d'aider les élèves à répondre aux questions de l'épreuve seront préalablement enlevés.

Le chef d'établissement prendra les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de passation.

Le professeur distribuera les deux livrets destinés aux élèves et veillera à ce qu'ils lisent attentivement la consigne générale figurant au début du livret *Questionnaire*.

L'élève aura à sa disposition le questionnaire, le portefeuille de documents, dictionnaire et grammaire. Seules les réponses transcrites sur le questionnaire seront prises en considération.

MODALITÉS DE CORRECTION

Le *Guide de correction*, qui sera téléchargeable sur la plateforme sécurisée après la passation, donne toutes les indications nécessaires à la correction des copies. Le respect des consignes de correction de l'épreuve est placé sous la responsabilité du Pouvoir Organisateur qui peut le déléguer aux chefs d'établissement.

ENCODAGE ET CALCUL DES RÉSULTATS

Le fichier Excel d'encodage des résultats est téléchargeable sur la plateforme sécurisée.

Le chef d'établissement le transmet aux enseignants le jour de la passation, dès 7 heures du matin.

Ce fichier Excel est utile à la correction : il permet de calculer le score global de chaque élève en encodant dans une grille les points par indicateurs.

Ce fichier sera enregistré sous le nom :



(exemples)

1 2 3 4

9720_315_FRAT_6A.xlsx (Transition : FRAT)

9720_315_FRAQ_6A.xlsx (Qualification : FRAQ)

Cette opération sera répétée pour chacune des classes.

Il convient de compléter un fichier par classe.

L'utilisation du fichier est simple. Il prévoit la détection immédiate d'éventuelles erreurs commises lors de l'encodage des résultats des élèves. Seul l'onglet « Encodage des réponses Es » est à compléter.

Le fichier complète automatiquement l'onglet « Résultats » qui donne accès à un ensemble d'informations utiles (production de scores par compétence, moyenne de la classe, etc.).

MODALITÉS DE RÉUSSITE

Le seuil de réussite est fixé à 50 % des points pour la présente épreuve.

La décision d'octroi du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe en ce qui concerne la compétence ciblée dans la discipline évaluée, et sur les résultats aux évaluations internes en ce qui concerne les autres compétences relatives à la discipline.

La pondération de l'épreuve par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du conseil de classe.

La note de l'épreuve externe est établie sur un total de 100 points. En appliquant une règle de trois, chaque établissement peut lui donner sa valeur dans la note globale.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la compétence visée dans la discipline évaluée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve maîtrise les compétences et les savoirs visés. Il doit alors fonder sa décision sur le dossier de l'élève.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application.

ENVOI DES RÉSULTATS

Les fichiers Excel, complétés par les résultats des élèves, doivent être transmis à la Direction.

Cette dernière se chargera de les transmettre par courriel à l'Administration pour le **le 27 juin au plus tard** à l'une des personnes de référence pour la province/région de l'établissement, conformément au tableau ci-dessous :

Province/Région	Email	Agents	Téléphone
Hainaut	guy.quintard@cfwb.be	Guy Quintard Nathalie Blondiau	02/690 82 23 02/690 82 14
Liège	francois.brixy@cfwb.be	François Brixy Noëlle Mahy	02/690 82 22 02/690 82 11
Luxembourg	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690 82 12 02/690 82 00
Brabant wallon	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690 82 12 02/690 82 00
Namur	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690 82 12 02/690 82 00
Bruxelles-Capitale	katenda.bukumbabu@cfwb.be	Katenda Bukumbabu Mélanie Bost	02/690 82 20 02/690 82 26

CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS

Les résultats obtenus à l'épreuve certificative externe commune ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements scolaires, conformément à l'article 36/8 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire.

Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires qui ont connaissance des résultats obtenus à l'épreuve externe commune sont tenus à cet égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du Code Pénal s'applique.

Le non-respect de l'interdiction de divulgation constitue une pratique déloyale au sens de l'article 41, alinéa 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

GRILLE D'ÉVALUATION - TRANSITION

COMPRÉHENSION À LA LECTURE ET RÉPONSE SYNTHÉTIQUE À UNE QUESTION

Attention

Un texte essentiellement composé de copier-coller se voit attribuer la note de 0 en fidélité (1.3), en reformulation (1.4.1) et en respect des normes linguistiques (3.1, 3.2 et 3.3).

Un texte qui compte plus de 400 mots se voit attribuer la note de 0 en pertinence (1.2) et en concision (1.4.3).

Un texte qui compte moins de 200 mots se voit attribuer la note de 0 en sélection des informations (1.1.1).

Critères	Indicateurs	Sous-indicateurs	Niveaux de maîtrise	
1. Respect de l'intention et du genre : réponse synthétique à une question /65	Lecture	1.1 Complétude	1.1.1 Sélection des informations 1.1.2 Prise en compte de tous les textes	15-10-5-0 5-0
		1.2 Pertinence : informations en lien avec la question		10-7-3-0
		1.3 Fidélité : conformité des informations avec celles des textes sources		8-5-3-0
	1.4 Textualisation	1.4.1 Reformulation 1.4.2 Énonciation distanciée 1.4.3 Concision	7-3-0 3-0 7-3-0	
	1.5 Cohérence	1.5.1 Mise en réseau des informations 1.5.2 Progression de l'information	5-2-0 5-2-0	
	2. Cohésion textuelle /10	2.1 Pertinence des connexions	2.1.1 Segmentation 2.1.2 Connecteurs	2-0 3-1-0
2.2 Correction des anaphores			5-2-0	
3. Respect des normes linguistiques /25	3.1 Correction de la syntaxe et de la ponctuation		10-9-8-7-6-5-4-3-2-1-0	
	3.2 Correction et adéquation du lexique		5-4-3-2-1-0	
	3.3 Correction de l'orthographe (pourcentage de formes correctes)		99 % : 10 98 % : 8 97 % : 6 96 % : 4 95 % : 0	
TOTAL LECTURE/ÉCRITURE			/100	

GRILLE D'ÉVALUATION - QUALIFICATION

COMPRÉHENSION À LA LECTURE

Question préparatoire

/20

COMPRÉHENSION À LA LECTURE ET RÉPONSE SYNTHÉTIQUE À UNE QUESTION

Attention

Un texte essentiellement composé de copier-coller se voit attribuer la note de 0 en fidélité (1.3), en reformulation (1.4.1) et en respect des normes linguistiques (3.1, 3.2 et 3.3).

Un texte qui compte plus de 350 mots se voit attribuer la note de 0 en pertinence (1.2) et en concision (1.4.3).

Un texte qui compte moins de 150 mots se voit attribuer la note de 0 en sélection des informations (1.1.1).

Critères	Indicateurs	Sous-indicateurs	Niveaux de maîtrise	
1. Respect de l'intention et du genre : réponse synthétique à une question /50	Lecture	1.1 Complétude	1.1.1 Sélection des informations 1.1.2 Prise en compte de tous les textes	10-7-3-0 5-0
		1.2 Pertinence : informations en lien avec la question		10-7-3-0
		1.3 Fidélité : conformité des informations avec celles des textes sources		5-2-0
	1.4 Textualisation	1.4.1 Reformulation 1.4.2 Énonciation distanciée 1.4.3 Concision	5-2-0 2-0 5-2-0	
	1.5 Cohérence	1.5.1 Mise en réseau des informations 1.5.2 Progression de l'information	3-1-0 5-2-0	
	2. Cohésion textuelle /10	2.1 Pertinence des connexions	2.1.1 Segmentation 2.1.2 Connecteurs	2-0 3-1-0
3. Respect des normes linguistiques /20	3.1 Correction de la syntaxe et de la ponctuation		8-7-6-5-4-3-2-1-0	
	3.2 Correction et adéquation du lexique		4-3-2-1-0	
	3.3 Correction de l'orthographe (pourcentage de formes correctes)		99 % : 8 98 % : 7 97 % : 6 96 % : 4 95 % : 0	
TOTAL LECTURE/ÉCRITURE			/80	

RETOUR QUALITATIF SUR L'ÉPREUVE

Dans le souci d'améliorer le dispositif, le Service général du Pilotage du Système éducatif a réalisé un questionnaire visant à établir, avec votre collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2017.

Le questionnaire « bilan » relatif à la présente épreuve est accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://tinyurl.com/bilan-CESS-FR>

Il est également possible d'en télécharger une version papier sur la plateforme sécurisée.

Nous vous invitons à remplir le questionnaire à l'issue de l'épreuve, après la correction et l'encodage des résultats.

L'analyse globalisée des réponses sera présentée dans le document *Résultats 2017*, qui sera disponible ultérieurement sur le site www.enseignement.be.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

CONTACTS UTILES

Pour une question d'ordre logistique

- **Iris Vienne**

Service général du Pilotage du Système éducatif

02/690 81 91

iris.vienne@cfwb.be

Pour une question relative à la correction de l'épreuve

- **Permanence pour le français : :**

02/690 80 29

Les jeudi 15 juin de 13h à 16h, vendredi 16 juin et lundi 19 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Pour une question relative à l'utilisation de la grille d'encodage

- **Katenda Bukumbabu**

Service général du Pilotage du Système éducatif

02/690 82 20

katenda.bukumbabu@cfwb.be

Pour tout autre question ou commentaire

cess@cfwb.be



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement**
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000

Graphisme : Sophie JEDDI - sophie.jeddi@cfwb.be
Juin 2017

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

QUALIFICATION | 6TQ-6AQ/7P

CESS2017

FRANÇAIS

GUIDE DE CORRECTION



L'épreuve externe certificative commune au terme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) évalue **la recherche de l'information dans plusieurs textes et la réponse synthétique à une question.**

Sa mise en place répond à la nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base. La participation à cette épreuve est **obligatoire**.

COMPÉTENCES TERMINALES MOBILISÉES ET ÉVALUÉES DANS L'ÉPREUVE

La liste ci-dessous est extraite du référentiel « Compétences terminales et Savoirs communs » pour les humanités professionnelles et techniques. Elle reprend les compétences mises en œuvre dans la présente épreuve.

S'APPROPRIER DES OUTILS DE COMMUNICATION ET DE RÉFLEXION

Pour construire leur savoir, les élèves sont amenés à :

- **rechercher et traiter l'information, développer un esprit critique**
 - poser, se poser des questions
 - recourir à des sources présentant l'information par différents moyens
 - choisir les sources, sélectionner les informations en fonction du projet
 - prendre conscience de la complexité des messages véhiculés par les médias

- **intégrer les acquis et les organiser**
 - pouvoir conduire un raisonnement logique
 - recourir à différents types de raisonnements ou de démarches : analogique, inductif, déductif, systémique, dialectique, algorithmique... dans la résolution d'une situation-problème
 - dans la résolution d'une situation-problème, envisager et croiser différents points de vue : scientifique, technique, économique, socioculturel, éthique
 - réinvestir les acquis dans une situation-problème nouvelle

- **communiquer**
 - adapter la forme et le contenu du message au récepteur
 - pratiquer la langue française : pratiquer la langue avec clarté, en perfectionner l'usage dans les principales situations de communication
 - élargir le lexique, appliquer les principales règles de syntaxe afin d'exprimer une pensée compréhensible

MODES DE QUESTIONNEMENT, PROCESSUS ET STRATÉGIES DE LECTURE, PROCÉDURES DE RÉOLUTION

Critères pris en compte :

- **Les types de questions :**
 - questions ouvertes
- **Les stratégies de lecture :**
 - lecture intégrale
 - lecture analytique
 - lecture sélective
- **Les processus de lecture à mobiliser pour répondre :**
 - sélectionner des informations explicites
 - découvrir les informations implicites
 - mettre en réseau des informations issues de plusieurs documents
- **Les procédures de résolution :**
 - reformuler des éléments
 - inférer la réponse à partir de plusieurs indices
 - planifier son écrit en fonction d'un axe choisi

POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À LA CORRECTION DE L'ÉPREUVE :

Le numéro de téléphone offrant un accès direct au helpdesk CESS français est le suivant :

02/690 80 29.

Permanence les jeudi 15 juin de 13h à 16h, vendredi 16 juin et lundi 19 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Partie 1

Toute réponse estimée correcte par le professeur sera acceptée

Question préparatoire

/20

Documents 1, 2, 3 et 4

Les documents développent différentes manières de concevoir le voyage. Dans le tableau ci-dessous, notez les particularités de chacune de ces conceptions : motivations, moyens utilisés, avantages, inconvénients ...

Un point par item identifié.

	Texte 1	
Publics concernés	Les babas des années 1970	Les jeunes actuels
Particularités (motivations, moyens utilisés, inconvénients, avantages, conséquences...)	<ul style="list-style-type: none"> • voyage à l'aventure, errance • voyage long, sans étape, « bouffer du macadam » sans apprécier le chemin • destinations phares, lointaines (Katmandou, Inde - boulevard mondain) • auto-stop, bateau • élite intellectuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • voyage organisé, réservé sur Internet, consultation de guides • voyage formatif (dans le cadre des études, de stages) • recherche de la bonne affaire • manque de temps • gout du confort • charters • agences de voyage • diversification de l'offre • étapes, séjours en Europe • démocratisation du voyage

Texte 2	Texte 3	Texte 4
Rousseau (18 ^e siècle)	Les adeptes d'un tourisme alternatif	Les adeptes de l'anti tourisme
<ul style="list-style-type: none"> • voyage à pied • en solitaire • liberté, indépendance • lenteur • curiosité, observation, enrichissement des connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> • perspective citoyenne, responsable, solidaire, durable • contacts vrais • respect de l'environnement • respect du patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> • priorité du cheminement sur la destination • lenteur • recherche de profondeur • attention portée au paysage • mobilités douces ou

<ul style="list-style-type: none"> • plaisirs (découverte, repas, sommeil) • bon pour la santé • bon pour l'humeur 	<p>local, des techniques traditionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • besoin de se sentir utile au pays visité (amélioration des conditions de vie des locaux, redistribution des bénéfices, création d'emploi, formation) 	<p>partagées</p> <ul style="list-style-type: none"> • prise directe avec la nature • respect de l'environnement
---	---	---

Partie 2

« En quoi les différentes conceptions du voyage présentées dans les documents s'opposent-elles et en quoi se rejoignent-elles ? »

Attention

Un texte essentiellement composé de copier-coller se voit attribuer la note de 0 en fidélité (1.3), en reformulation (1.4.1) et en respect des normes linguistiques (3.1, 3.2, 3.3).

Un texte qui compte plus de 350 mots se voit attribuer la note de 0 en pertinence (1.2) et en concision (1.4.3).

Un texte qui compte moins de 150 mots se voit attribuer la note de 0 en sélection des informations (1.1.1).

Critères	Indicateurs	Sous-indicateurs	Pondération															
1. Respect de l'intention et du genre : réponse synthétique à une question / 50	Lecture	1.1 Complétude	1.1.1 Sélection des informations Similitudes - respect de l'environnement (tx3, 4) - plaisir de la lenteur (tx1, 2, 4) - observation de la nature (tx2, 4) - attrait pour le voyage (tous les textes) - liberté, errance (tx1, 2) - variété (paysages, rencontres...) (tx1, 2, 3)	10 - 7 - 3 - 0														
			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Oppositions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>-individualisme (tx1, 2, 4)</td> <td>-altruisme (tx3)</td> </tr> <tr> <td>-absence de programmation (tx2, 4)</td> <td>-programmation (tx1, 3)</td> </tr> <tr> <td>-tourisme de masse (tx1, 4)</td> <td>-tourisme alternatif (tx2, 3)</td> </tr> <tr> <td>-but, objectif (tx2, 4)</td> <td>-improvisation (tx1)</td> </tr> <tr> <td>-génération 1970, élite intellectuelle (tx 1)</td> <td>-génération actuelle, public élargi (tx1)</td> </tr> <tr> <td>-simplicité (tx2)</td> <td>-confort (tx1)</td> </tr> </tbody> </table>	Oppositions		-individualisme (tx1, 2, 4)	-altruisme (tx3)	-absence de programmation (tx2, 4)	-programmation (tx1, 3)	-tourisme de masse (tx1, 4)	-tourisme alternatif (tx2, 3)	-but, objectif (tx2, 4)	-improvisation (tx1)	-génération 1970, élite intellectuelle (tx 1)	-génération actuelle, public élargi (tx1)	-simplicité (tx2)	-confort (tx1)	
		Oppositions																
		-individualisme (tx1, 2, 4)	-altruisme (tx3)															
		-absence de programmation (tx2, 4)	-programmation (tx1, 3)															
		-tourisme de masse (tx1, 4)	-tourisme alternatif (tx2, 3)															
		-but, objectif (tx2, 4)	-improvisation (tx1)															
		-génération 1970, élite intellectuelle (tx 1)	-génération actuelle, public élargi (tx1)															
		-simplicité (tx2)	-confort (tx1)															
			1.1.2 Prise en compte de tous les textes	5 - 0														
	1.2 Pertinence	Toutes les informations sont en lien avec la problématique Une information est développée sans être en lien avec la problématique Deux informations sont développées sans être en lien avec la problématique Plus de deux informations sont développées sans être en lien avec la problématique	10 7 3 0															
	1.3 Fidélité	- Aucune erreur - Une erreur - Plus d'une erreur	5 2 0															
	1.4 Textualisation	1.4.1 Reformulation 1.4.2 Énonciation distanciée 1.4.3 Concision	5 - 2 - 0 2 - 0 5 - 2 - 0															
	1.5 Cohérence	1.5.1 Mise en réseau des informations 1.5.2 Progression de l'information	3 - 1 - 0 5 - 2 - 0															
2. Cohésion textuelle / 10	2.1 Pertinence des connexions	2.1.1 Segmentation	2 - 0															
		2.1.2 Connecteurs	3 - 1 - 0															
	2.2 Correction des anaphores	Procédés de reprise : pronoms, déterminants, parasyonymes...	5 - 2 - 0															

3. Respect des normes linguistiques / 20	3.1 Correction de la syntaxe	Construction des phrases, emploi de la, ponctuation, emploi des modes et des temps	8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 - 0
	3.2 Correction et adéquation du lexique	Précision lexicale, niveau de langue adapté	4 - 3 - 2 - 1 - 0
	3.3 Correction de l'orthographe	99% de formes correctes 98% de formes correctes 97% de formes correctes 96% de formes correctes 95% de formes correctes	8 7 6 4 0
TOTAL Lecture - Écriture			/ 80

APPRÉCIATION DES COMPÉTENCES DE LECTURE ET D'ÉCRITURE

La réponse synthétique à une question portant sur la compréhension d'un portefeuille de textes permet d'évaluer conjointement des compétences de lecture et d'écriture.

L'élève est amené à lire intégralement les textes afin d'apprécier leurs spécificités et apports particuliers à la réponse.

Il les relit ensuite de manière plus analytique pour en approfondir la teneur, et de façon plus sélective, afin de répertorier les éléments pertinents à la mise en réseau.

Le texte produit rend compte de la manière dont d'élève a lu et a analysé les documents. Le résultat de sa lecture constitue le matériau de base de l'exercice de synthèse.

Les indicateurs qui renvoient à la lecture sont placés en grisé dans le haut de la grille d'évaluation.

Attention

Un texte essentiellement composé de copier-coller se voit attribuer la note de 0 en fidélité, en reformulation et en respect des normes linguistiques.

Un texte qui compte plus de 350 mots se voit attribuer la note de 0 en pertinence et en concision.

Un texte qui compte moins de 150 mots se voit attribuer la note de 0 en sélection des informations.

1. RESPECT DE L'INTENTION ET DU GENRE : REPONSE SYNTHÉTIQUE À UNE QUESTION /50

La réponse synthétique à une question implique que l'élève en perçoive précisément la teneur et qu'il soit capable de repérer et de planifier les informations sur lesquelles fonder sa réponse.

Le tableau ci-dessous présente un condensé des quatre documents.

<u>Document 1</u> Les jeunes privilégient confort et utilité dans le choix de leurs voyages	<u>Document 2</u> Émile ou De l'éducation	<u>Document 3</u> Comment voyager sans nuire ?	<u>Document 4</u> Manuel de l'antitourisme
<p>M-P. Subtil</p> <p>L'apparition des charters et la concurrence entre agences de voyages ont modifié les habitudes de voyage des jeunes actuels.</p> <p>À l'esprit d'aventure des jeunes des années 1970, s'oppose aujourd'hui la recherche de confort, les voyages organisés et réservés en ligne.</p> <p>À la destination lointaine (Katmandou) sans escale, ils préfèrent les arrêts dans des villes européennes.</p> <p>Autrefois prisés par une élite intellectuelle, les voyages séduisent aujourd'hui tous les jeunes.</p> <p>Ils sont souvent organisés à dates fixes, dans le cadre de stages.</p> <p>Par manque de temps et d'argent, les jeunes</p>	<p>J-J. Rousseau</p> <p>Pour Rousseau, la marche à pied est la meilleure de façon de voyager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle rend libre de s'arrêter quand on le veut, - elle permet de mieux observer le paysage, - elle affermit la santé, - elle met en appétit, de bonne humeur, - elle procure un bon sommeil et permet de mieux apprécier les moments de repos. 	<p>Lianes coopération</p> <p>Face au tourisme de masse se développent diverses formes de tourisme alternatif, solidaire, durable ou responsable, portées par des ONG.</p> <p>Leurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rencontre, le respect et le dialogue interculturels ; - une meilleure répartition des bénéfices ; - la préservation du patrimoine, de la nature et des techniques ; - la création d'emplois et la formation ; - le développement durable. <p>Ce secteur représente 1% des voyages à l'étranger.</p>	<p>R. Christin</p> <p>Christin prône le plaisir du cheminement, l'attention portée au paysage, le contact avec la nature.</p> <p>Dans cette optique, Il prône la lenteur du déplacement et préconise la marche, le vélo, le cheval ou encore la navigation. Il pointe l'incohérence écologique consistant à polluer pour goûter au grand air.</p>

recherchent les bons plans qui leur permettront de joindre l'utile à l'agréable.			
--	--	--	--

1.1 Complétude /15

1.1.1 Sélection des informations... /10

Rappel : un texte qui compte moins de 150 mots se voit automatiquement attribuer la note de 0/10 en sélection des informations.

Les informations essentielles sont reprises dans le tableau de la page 6.

Celui-ci ne prétend pas inventorier de façon exhaustive les informations qui doivent figurer dans la synthèse. Une production est considérée complète dès qu'elle explique plus de 7 comparaisons entre les conceptions du voyage identifiées dans les textes.

Plus de 7 comparaisons expliquées	10
6 ou 7 comparaisons expliquées	7
4 ou 5 comparaisons expliquées	3
Moins de 4 comparaisons expliquées	0

1.1.2. Prise en compte de tous les textes... /5

La réponse de l'élève doit rendre compte du contenu de l'ensemble des documents.

Prise en compte de tous les textes	5
Non-prise en compte de tous les textes	0

1.2 Pertinence /10

Rappel : un texte qui compte plus de 350 mots se voit automatiquement attribuer la note de 0/10 en pertinence.

Certains élèves s'attachent essentiellement aux informations principales ; d'autres souhaitent y apporter quelques précisions. C'est au professeur qu'il revient de déterminer si telle information rapportée par l'élève est pertinente ou superflue.

Une information est jugée pertinente dès lors qu'elle se rattache à la question posée.

Toutes les informations sont en lien avec la problématique	10
Une information est développée sans être en lien avec la problématique	7
Deux informations sont développées sans être en lien avec la problématique	3
Plus de deux informations sont développées sans être en lien avec la problématique	0

1.3 Fidélité /5

Rappel : un texte essentiellement constitué de copier-coller se voit automatiquement attribuer la note de 0/5 en fidélité.

La fidélité au contenu des textes-sources désigne l'absence d'écarts entre les informations originales et leur formulation par l'élève.

Les éléments susceptibles de modifier le sens des sources sont :

- l'extrapolation,
- le contresens,
- l'amalgame,
- la généralisation abusive,
- la référence erronée à un auteur.

Aucune erreur entre les informations originales et leur formulation	5
Une erreur	2
Plus d'une erreur	0

APPRÉCIATION DES COMPÉTENCES D'ÉCRITURE

1.4 Textualisation /12

Dans le cadre de la réponse synthétique à une question, la textualisation ou « mise en texte » implique :

- la reformulation des idées principales,
- l'adoption d'une énonciation distanciée,
- la concision inhérente au texte de synthèse.
-

1.4.1 Reformulation.../5

Rappel : un texte essentiellement constitué de copier-coller se voit automatiquement attribuer la note de 0/5 en reformulation.

L'élève doit rédiger un « nouveau » texte. Cependant, une reformulation totale n'est pas toujours possible : certaines idées ne peuvent être reprises que dans les termes originaux, au risque d'en voir le sens modifié. Dès lors, des citations occasionnelles sont permises quand elles se justifient. Elles doivent être signalées par des guillemets et/ou des références.

Il s'agit de distinguer la reprise de termes-clés ou de citations, du recopiage de phrases ou de passages.

Reformulation généralisée	5
Deux copier-coller non justifiés	2
Plus de deux copier-coller non-justifiés	0

1.4.2 Énonciation distanciée /2

Le rédacteur évitera de prendre à son compte le contenu des textes-sources et de prendre position.

Énonciation distanciée	2
Énonciation non distanciée	0

1.4.3 Concision /5

Rappel : un texte qui compte plus de 350 mots se voit automatiquement attribuer la note de 0/5 en concision.

La concision se mesure à la densité et à la clarté des informations contenues dans un énoncé. Elle se reconnaît entre autres dans la précision du lexique et l'emploi d'hyperonymes. Un texte concis ne comporte pas de redondances et peu de périphrases.

Texte concis	5
Texte partiellement concis	2
Texte diffus	0

1.5 Cohérence /8

1.5.1 Mise en réseau des informations /3

La réponse synthétique à une question n'est pas une succession de résumés. Il convient en effet que les idées sélectionnées dans les textes soient reliées entre elles.

Mise en réseau généralisée	3
Mise en réseau insuffisante	1
Absence de mise en réseau	0

1.5.2 Progression de l'information /5

La progression de l'information désigne la logique selon laquelle s'agencent les idées d'un texte. Cette progression suppose la présentation du sujet (titre, reformulation de la question, accroche...), la présence d'un fil conducteur et l'absence de rupture.

Progression cohérente de l'information	5
Progression partiellement cohérente	2
Progression incohérente	0

2. COHÉSION TEXTUELLE /10

2.1 Pertinence des connexions /5

2.1.1 Segmentation /2

La segmentation désigne l'organisation du texte en paragraphes.

Segmentation pertinente	2
Absence de segmentation/segmentation non pertinente	0

2.1.2 Connecteurs.../3

Les connecteurs indiquent au lecteur la nature de la relation entre plusieurs informations.

Une connexion peut être explicite (réalisée au moyen de connecteurs et signes de ponctuation ou implicite).

0 ou 1 erreur de connexion	3
2 erreurs de connexion	1
Plus de 2 erreurs de connexion	0

2.2 Correction des anaphores / 5

Les anaphores sont des procédés de reprise de l'information. Elles englobent les pronoms, les déterminants et parasynonymes...

Sont sanctionnés :

- l'emploi d'un pronom pour un autre,
- les erreurs liées à la méprise de l'antécédent,
- l'emploi de parasynonymes inappropriés.

0 ou 1 erreur	5
2 erreurs	2
Plus de 2 erreurs	0

3. RESPECT DES NORMES LINGUISTIQUES /20

Rappel : un texte essentiellement constitué de copier-coller se voit automatiquement attribuer la note de 0/20 en respect des normes linguistiques.

3.1 Correction de la syntaxe et de la ponctuation / 8

Voir le tableau de conversion en annexe.

Syntaxe et ponctuation sont ici associées car elles sont souvent liées.

Est sanctionnée toute erreur qui **entrave l'intelligibilité** du texte :

- absence d'un mot,
- rupture de construction,
- erreur de concordance des temps,
- emploi erroné d'un mode, d'un temps verbal ou d'une forme conjuguée,
- erreur flagrante de ponctuation,
- ...

Il s'agit bien de ne sanctionner que les erreurs **flagrantes** en tenant compte du tableau fourni en annexe (p.15). Ce dernier détermine le nombre d'erreurs toléré en fonction du nombre de mots que compte la production et laisse une marge de manœuvre au professeur.

3.2 Correction et adéquation du lexique /4

Est sanctionnée l'utilisation d'un terme inadéquat (impropre, imprécis, inadapté à la situation de communication...).

Aucun terme inadéquat	4
1 terme inadéquat	3
2 termes inadéquats	2
3 termes inadéquats	1
Plus de 3 termes inadéquats	0

3.3 Correction de l'orthographe /8

Voir le tableau de conversion en annexe.

Remarque : Il convient de ne pas sanctionner plusieurs fois la même faute d'orthographe d'usage.

99% de formes correctes	8
98% de formes correctes	7
97% de formes correctes	6
96% de formes correctes	4
95% de formes correctes	0

ANNEXE : Tableaux de conversion

Syntaxe et ponctuation

Nombre de mots	Points attribués en fonction du nombre d'erreurs commises				
	8-7 points	6-5 points	4-3 points	2-1 point(s)	0 point
Plus de 350 mots	0-3 erreur(s)	4-7 erreurs	8-11 erreurs	12-15 erreurs	Plus de 15 erreurs
Entre 150 et 350 mots	0-2	3-5	6-8	9-11	Plus de 11 erreurs
Moins de 150 mots	0-1	2-3	4-5	6-7	Plus de 7 erreurs

Orthographe

Nombre de mots \ Nombre d'erreurs toléré par pourcentage de formes correctes	99% de formes correctes	98% de formes correctes	97% de formes correctes	96% de formes correctes	95% de formes correctes
	8 points	7 points	6 points	4 points	0 point
350 mots ou plus	4 erreurs	7 erreurs	11 erreurs	14 erreurs	18 erreurs
340 mots	3	7	10	14	17
330 mots	3	7	10	13	16
320 mots	3	6	10	13	16
310 mots	3	6	9	12	16
300 mots	3	6	9	12	15
290 mots	3	6	9	12	15
280 mots	3	6	8	11	14
270 mots	3	5	8	11	14
260 mots	3	5	8	10	13
250 mots	3	5	8	10	13
240 mots	2	5	7	10	12
230 mots	2	5	7	9	12
220 mots	2	4	7	9	11
210 mots	2	4	6	8	11
200 mots	2	4	6	8	10
190 mots	2	4	6	8	10
180 mots	2	4	5	7	9
170 mots	2	3	5	7	9
160 mots	2	3	5	6	8
150 mots ou moins	2	3	5	6	8

Retour qualitatif sur l'épreuve

Dans le souci d'améliorer le dispositif, le Service général du Pilotage du Système éducatif a réalisé un questionnaire visant à établir, avec votre collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2017.

Le questionnaire « bilan » relatif à la présente épreuve est accessible en ligne à l'adresse suivante :

<http://tinyurl.com/bilan-CESS-FR>

Il est également possible d'en télécharger une version papier sur la plateforme sécurisée.

Nous vous invitons à remplir le questionnaire à l'issue de l'épreuve, après la correction et l'encodage des résultats.

L'analyse globalisée des réponses sera présentée dans le document *Résultats 2017*, qui sera disponible ultérieurement sur le site www.enseignement.be.

Le Service général du Pilotage du Système éducatif vous remercie pour votre collaboration.



Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000

Juin 2017

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution